



23 février 2012

Motion au Gouvernement wallon l'incitant à adopter une réforme de la procédure des licences d'armes praticable, concertée et garantissant l'emploi.

Considérant que le 9 février 2012, le Gouvernement wallon a approuvé en première lecture l'avant-projet de Décret relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert de produits liés à la Défense ;

Considérant que cet avant-projet est actuellement à l'examen au Conseil d'Etat ;

Considérant que cet avant-projet exécute deux Directives européennes (91/477/CEE et 2009/43/CE) relatives au contrôle, à l'acquisition et au transfert d'armes ;

Considérant que sur les 15.000 emplois directs et indirects dans le secteur de la sécurité et de la défense comptabilisés en Wallonie, le bassin liégeois en compte 7500 ;

Considérant que l'industrie de sécurité et de défense, c'est du travail pour des personnes qualifiées et non-qualifiées, mais aussi pour des entreprises de travail adapté (Ateliers Jean Delcour par exemple) ;

Considérant que l'industrie de sécurité et de défense, c'est un savoir faire qui fait la réputation de notre région et de notre Ville ;

Considérant que de nombreuses d'entreprises actives dans la défense sont présentes dans un ou plusieurs pôles de compétitivité (R&D) et recueillent des subventions dans le cadre du Plan Marshall ;

Considérant que le projet de réforme aura un impact sur bien d'autres secteurs économiques, car la Wallonie s'y réserve le droit d'imposer ses propres embargos en dehors de toute décision internationale ;

Considérant qu'une plate-forme d'expert – fait unique et remarquable – des organisations patronales et syndicales du secteur appelle à la concertation et fait des propositions constructives ;

Considérant que la concertation a été brutalement rompue par l'adoption de l'avant-projet de décret et qu'une série d'amendements au texte initial sont ainsi repoussés sans dialogue ;

Considérant que le texte actuel de l'avant-projet fait peser une menace sur l'industrie de sécurité et de défense en lui imposant des conditions d'octroi de licence d'exportation peu concurrentielles ;

Considérant qu'il est notamment prévu d'interdire, dans certains cas, la production de matériel tant qu'une licence d'exportation n'est pas accordée, ce qui place les entreprises wallonnes hors concurrence en Europe et dans le monde ;

Considérant que dans le cadre des processus de production, la réforme touche au modèle de gestion industrielle des entreprises du secteur ce qui constitue une ingérence des Pouvoirs publics dans la gestion de l'entreprise ;

Attendu cependant qu'une réforme rencontrant les légitimes exigences éthiques et participant à l'amélioration de la sécurité des populations à travers le monde est nécessaire ;

Il est adopté ce qui suit :

Le Conseil communal de Liège appelle le Gouvernement wallon :

- à renouer la concertation avec la plate-forme des experts des organisations patronales et syndicales du secteur de sécurité et de défense ;
- à mettre en place une réforme praticable pour les entreprises ;
- à mettre en place une réforme qui garantit à l'industrie de ne pas être isolée et fragilisée sur la scène européenne et internationale ;
- à mettre en place une réforme qui garantit les milliers d'emplois qui dépendent de l'industrie de sécurité et de défense en lui assurant un avenir.

Pour le Groupe MR, les conseillers communaux

Michel PETERS
Christine DEFRAIGNE
Gilles FORET
Fabrice DREZE

Nicole ANOUL
Elisabeth FRAIPONT
Pierre GILISSEN
Fernand DESCHAMPHELEIRE